Nations Unies S/2017/511



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 juin 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 15 juin 2017, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Comme suite à la lettre de l'Ambassadeur Elbio Rosselli en date du 2 mai 2017, j'ai l'honneur de confirmer que les membres du Conseil de sécurité ont décidé de dépêcher une mission en Haïti du 22 au 24 juin 2017. Ils en ont arrêté le mandat, qui figure en annexe.

Je dirigerai cette mission, en ma qualité de Représentant permanent de l'État plurinational de Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Conseil de sécurité pour le mois de juin 2017.

À l'issue de consultations avec les membres du Conseil, il a été décidé que la mission serait composée comme suit:

M. l'Ambassadeur Sacha Sergio Llorentty Solíz [Bolivie (État plurinational de)]
M. l'Ambassadeur Wu Haitao (Chine)
M. Ihab Moustafa Awad Moustafa (Égypte)
Mme Amy Noel Tachco (États-Unis d'Amérique)
M. l'Ambassadeur Mahlet Hailu Guadey (Éthiopie)
M. Evgeny T. Zagaynov (Fédération de Russie)
Mme Anne Gueguen (France)
M. l'Ambassadeur Inigo Lambertini (Italie)
M. l'Ambassadeur Yasuhisa Kawamura (Japon)
M. l'Ambassadeur Kairat Umarov (Kazakhstan)
M. l'Ambassadeur Stephen Hickey (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
M. l'Ambassadeur Gorgui Ciss (Sénégal)
M. Joakim Vaverka (Suède)
M. l'Ambassadeur Volodymyr Yelchenko (Ukraine)
M. José Luis Rivas (Uruguay)

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité,
(*Signé*) Sacha Sergio **Llorentty Solíz**

17-09978 (F) 190617 190617





Annexe à la lettre datée du 15 juin 2017 adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Mandat de la mission du Conseil de sécurité en Haïti

Mission du Conseil de sécurité en Haïti, dirigée par l'État plurinational de Bolivie, durant sa présidence du Conseil

1. Le Conseil de sécurité effectuera une mission en Haïti dans les conditions définies dans sa résolution 2350 (2017).

2. Les objectifs de la mission sont les suivants :

a) Réaffirmer le soutien du Conseil de sécurité au gouvernement et au peuple haïtiens en ce qui concerne la consolidation du pays et le renforcement des institutions, afin de participer à la stabilité et au développement d'Haïti;

b) Procéder à un examen de l'application de la résolution 2350 (2017) en mettant l'accent sur l'achèvement et la clôture réussis de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et sur la bonne transition entre la MINUSTAH et la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), y compris le retrait ordonné et progressif de la composante militaire;

c) Déterminer sur le terrain les éléments nécessaires à la bonne exécution du mandat de la MINUJUSTH.

3. À son retour à New York, la mission a l'intention de faire oralement rapport au Conseil sur la clôture de la MINUSTAH et la transition vers la MINUJUSTH.

4. En vue d'atteindre ces objectifs, la mission tiendra des réunions avec les principales parties prenantes suivantes :

- Le Président d'Haïti
- Le Premier Ministre d'Haïti
- Les principaux hauts fonctionnaires d'Haïti
- Le Conseil supérieur de la police nationale
- Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire
- Le Protecteur du citoyen
- Le Bureau de l'Assemblée nationale (Présidents du Sénat et de la Chambre des députés)
- L'équipe de pays des Nations Unies en Haïti
- Les principaux responsables de la MINUSTAH
- Les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police
- D'autres acteurs (secteur privé) : société civile, secteur des entreprises, Groupe restreint concernant Haïti (corps diplomatique)